

10 Faits divers & Justice

Accident de la circulation à Libreville

Cinq blessés sur la Voie-Express

COE

Libreville/Gabon

UN accident de la circulation entre un semi-remorque et un taxi ayant fait cinq blessés, s'est produit hier aux environs de 14 heures à hauteur de Plein-Ciel, dans le cinquième arrondissement de Libreville.

Les témoignages recueillis sur place, sont partagés sur le véhicule à l'origine du choc, rejetant la responsabilité tantôt sur le taxi, tantôt sur le mastodonte.

D'aucuns font tout de même constater que depuis la station-service, qui se trouve non loin du lieu de l'accident, on pouvait se

rendre compte de la position délicate du conteneur, posé sur le semi-remorque, qui circulait dans le sens PK5-Owendo, avec deux personnes à bord, le chauffeur et son aide. À ce qu'il semble, ce conteneur n'était pas bien attaché.

On raconte également que le taxi, ayant à son bord quatre personnes, y compris le conducteur, et roulant dans le sens contraire, aurait subitement perdu une roue, avant de se déporter et finir encastré sous le mastodonte. Sous l'effet du choc, le camion aurait perdu l'équilibre, ainsi que son conteneur, qui s'est détaché pour se retrouver sur la chaussée. Heureusement que les plots de béton posés le long de la voie ont arrêté



Photo : COE

Le camion a été amorti par les plots de béton installés le long de la voie.

le poids-lourd dans sa course, l'empêchant de se diriger vers les habitations situées en bordure de route. Bilan de l'accident : cinq blessés, dont les quatre passagers du taxi et le boy-chauffeur du semi-remorque. Le chauffeur du gros porteur aurait pris ses jambes à son cou après la collision.

Les victimes, secourues par des policiers aidés de quelques badauds témoins de l'accident, auraient été conduites dans une structure hospitalière non précisée (nous y reviendrons).

Cet accident a paralysé momentanément le trafic sur la Voie-Express, le taxi s'étant retrouvé en travers de la chaussée pendant quelques bonnes minutes.

Fou de colère face à la désobéissance de sa concubine

Il lui tranche le bras droit à l'aide d'un canif

E.N.

Lambaréné/Gabon

BASILE Choukou Boulou, Gabonais de 41 ans, résidant au village "Maroc", sur le site ONEL de la société Maurel & Prom, dans le lac Ezanga, province du Moyen-Ogooué, vient d'être écrasé par le parquet de Lambaréné. Il lui est reproché d'avoir, le 14 juillet dernier, agressé physiquement sa concubine et compatriote, Flore Mouanda, 46 ans, en la blessant grièvement au bras droit à l'aide d'un canif.

"Depuis un certain temps, ma femme (...) me manque de respect et me défie tous les jours. Je lui ai, à maintes reprises, interdit d'aller boire de l'alcool au bar. J'ai

dit d'acheter son vin et de le consommer à la maison. Ceci éviterait beaucoup de problèmes. Elle ne veut pas obéir, elle n'en fait qu'à sa tête", a expliqué Basile Choukou Boulou aux gendarmes.

"Et ce jour du 14 juillet 2016, je revenais de la chasse avec un sanglier. Après l'avoir vendu, j'ai remis une somme de 26 000 francs à ma femme, lui demandant d'acheter de la nourriture pour la maison, car on a (...) deux enfants. Je me suis dirigé ensuite vers la rivière pour un bain. A mon retour, madame n'est plus à la maison. J'ai demandé à mes enfants où est allée leur mère. Elle est allée au bar pour consommer. Je me suis rendu immédiatement au bar en question et j'ai trouvé cette dernière en compagnie d'autres femmes et garçons



Photo : E.N.

Flore Mouanda en train de subir un début de traitement au dispensaire du village.

du village autour de la table en train de boire. J'ai demandé à ma femme de se lever et de venir avec moi. Et elle de me répondre qu'elle va me suivre (...). J'ai accepté en rebrousant che-



Photo : E.N.

Basile Choukou Boulou : "Ma femme me manque de respect et me défie tous les jours".

min. Mais plusieurs heures sont passées sans la voir revenir à la maison. A cet instant, ma colère est montée d'un cran. J'ai donc décidé d'aller au bar et d'y exécuter ce que je lui ai dit plu-

sieurs fois, à savoir la couper. Je me suis saisi de mon canif et une fois au bar, je lui ai encore dit de se lever. Mais la dame m'a répondu que "les jaloux vont maigrir". Ses sœurs du village qui étaient avec elle sur la même table lui ont également demandé de partir de là, mais elle leur a répondu que si je lui fais du mal, elle va m'envoyer en prison. C'est à ce moment que j'ai décidé de passer à l'action et de faire ce que j'ai dit", déclare le concubin.

Après avoir donc commis son forfait, Choukou Boulou revient tranquillement chez lui, laissant la victime dans un bain de sang, sans se soucier de son sort. Ce sont, en effet, les voisins du troquet qui vont apporter à la victime les premiers secours en la transportant au dispensaire de la

société de la localité. Informés entre-temps de cet incident, les gendarmes de la brigade-centre de Lambaréné se sont transportés sur les lieux. Ce sont d'ailleurs eux qui, constatant le dénuement du plateau technique dudit dispensaire, demanderont à ses responsables d'évacuer la blessée sur Libreville. L'agresseur présumé ayant été conduit, quant à lui, au poste de gendarmerie pour y être entendu, avant d'être déféré devant le parquet de Lambaréné.

Présents au village Maroc depuis deux ans, Basile Choukou Boulou et Flore Mouanda se sont mis en ménage il y a environ 18 mois, grâce à la bénédiction des deux familles qui, indique-t-on, se connaissent bien.

Viol en réunion à Ntoum

Olsen Bawenda devant le parquet aujourd'hui

Styve Claudel ONDO MINKO

Libreville/Gabon

L'AGRESSION sexuelle en réunion dont a été victime M. M., Gabonaise de 30 ans, dans la nuit du 11 au 12 juillet dernier, à Ntoum, ne restera pas sans conséquences judiciaires pour les présumés auteurs. En effet, Olsen Bawenda, Gabonais de 27 ans, a été interpellé, peu de temps après ce crime, par les gendarmes de la brigade territoriale (BT) de cette localité devra être déféré, ce matin, devant le parquet de Libreville. Entre-temps, son complice présumé, un certain Renaud, est active-

ment recherché par toutes les unités.

D'après les enquêteurs, les faits se seraient déroulés vers 3 heures du matin, quand M. M. fait la connaissance de ses présumés bourreaux. En effet, la victime à la suite d'un malentendu avec son petit ami, est débarquée du véhicule de ce dernier, à la hauteur de la mairie de Ntoum. Elle est complètement perdue parce que ne sachant où aller. Et, c'est à ce moment qu'elle tombe nez-à-nez avec Olsen Bawenda et Renaud qui, eux, reviennent d'une petite virée dans un des coins chauds du chef-lieu du département du Komo-Mondah.

Et puisque l'étrangère n'a apparemment aucun pa-



Photo : E-MM

Pendant que son complice présumé court encore, Olsen Bawenda sera présenté devant le procureur de la République qui appréciera.

rent chez qui dormir, les deux amis lui indiquent aussitôt un motel situé derrière l'hôtel de ville. Mais parvenue à proximité de la salle polyvalente de Ntoum, M. M. est soudainement saisie d'épouvante, vu que la zone est complètement plongée dans le noir. C'est ainsi qu'elle décide de rebrousser chemin. Mais, Olsen Bawenda ne serait pas de cet avis. Aussitôt, il aurait saisi la jeune dame, au cou et aurait exigé que celle-ci les suive. "Les deux amis ont intimé à la victime l'ordre de ne pas s'opposer à tout ce qu'ils désireraient faire d'elle. Mais la dame leur aurait opposé une résistance farouche. C'est ainsi que Olsen Bawenda lui administrera des

coups de poing, dans le but de calmer ses ardeurs", indique-t-on à la direction des enquêtes de la brigade routière. Décidé à passer à l'acte, Bawenda aurait d'abord entraîné M. M. dans un bosquet. Puis, étalé sa veste au sol en guise de natte, pour abuser de M. M.. Aussi, les deux présumés criminels vont ainsi satisfaire, à tour de rôle, leur libido.

Malheureusement pour Olsen Bawenda et son complice, ils sont surpris par les membres d'une même famille qui revenaient d'un deuil. Et comme les locaux de la gendarmerie ne sont qu'à un jet, les témoins gênants s'y rendent immédiatement pour prévenir les li-

miers. Les éléments de la brigade vont immédiatement se déployer sur le terrain et tombent, à la hauteur de la place de l'Indépendance, nez-à-nez avec Olsen Bawenda et M. M.. "A première vue, les deux semblaient s'amouracher. Mais, la dame s'est détaché de l'étreinte de l'individu pour nous confiant qu'elle venait d'être victime d'un viol en réunion", renseigne un Officier de police judiciaire (OPJ).

Olsen Bawenda est aussitôt interpellé. Quant à son présumé complice, Renaud, il a réussi à prendre la clé des champs, emportant avec lui les documents de la dame.